

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : LECLERE Laure (a donné pouvoir à LEGRAND Céline).

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LEGRAND Céline.

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Aménagement du pré de l'église – aménagement d'une zone humide et d'une aire de jeux attenante :

M. le Maire présente le projet d'aménagement du pré, définit en collaboration avec l'association AVRIL, qui consiste à aménager cette zone humide en un espace naturel ouvert au public avec une sensibilisation à l'éducation du public à la biodiversité et de la création d'une aire de jeux pour les enfants.

Cet aménagement consistera notamment par la création d'un platelage pour étudier la faune et la flore, l'installation de maisons à insectes et de ruches, l'explication de la biodiversité par le biais de panneaux d'informations sur site ainsi qu'à l'entrée de la commune. Mais également l'entretien pendant dix ans du site par l'association ASTRE. Ainsi que la création d'une aire de jeux attenante.

M. le Maire indique qu'une consultation a été faite auprès de deux entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la création de l'aire de jeux.

Entreprise ETEC : 36 589.20 € TTC

Entreprise KOMPAN : 58 896.00 € TTC

Après étude des différents de devis, M. le Maire propose que l'entreprise ETEC soit retenue.

M. le Maire propose d' :

- autoriser l'aménagement d'une zone humide (parcelle cadastrée A 249 dite « du pré de l'église ») et d'une aire de jeux (parcelle cadastrée A 148 dite « du village au carrefour »)
- attribuer le marché adapté à l'entreprise ETEC pour un montant de 30 491 € HT soit 36 598.20 € TTC
- autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- autoriser l'aménagement d'une zone humide (parcelle cadastrée A 249 dite « du pré de l'église ») et d'une aire de jeux (parcelle cadastrée A 148 dite « du village au carrefour »)
- attribuer le marché adapté à l'entreprise ETEC pour un montant de 30 491€ HT soit 36 598.20€ TTC
- autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché

Aménagement du pré de l'église – financement :

Vu la délibération en date du 18 juin 2018, M. le Maire informe l'assemblée qu'une recherche de financement a été effectuée et que le plan de financement arrêté se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Intervention animatrice	780.00 €	LEADER	42 408.99 €
Aire de jeux et mobilier	30 491.00 €	Autofinancement	10 602.25 €
Panneaux information et signalétiques	6 106.74 €		
Platelage	15 633.50 €		
	53 011.24 €	Total	53 011.24 €

M. Le Maire propose d'approuver le plan de financement ci-dessus et de l'autoriser à signer tous les documents afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Approuver le plan de financement de l'aménagement la zone humide et de l'aire de jeux.
- Autoriser M. Maire à signer tous les documents permettant d'obtenir les subventions.

Convention d'assistance technique aux collectivités - Délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental – aménagement de la traverse du bourg :

M. le Maire présente la convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental concernant l'aménagement de la traverse du bourg, permettant au département d'assurer une prestation de maîtrise d'ouvrage pour la part communale des travaux réalisés et cofinancés sur le domaine public départemental. Cette convention permet de définir les engagements réciproques de deux parties en ce qui concernent les modalités d'études, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement des aménagements des RD 902 et 10 dans la traverse du bourg afin d'améliorer les conditions générales de sécurité et d'accessibilité du bourg.

Les travaux réalisés sur le domaine public départemental comprennent essentiellement :

Pour la part communale :

- L'aménagement des liaisons piétonnes sur les RD 902 et 10,
- L'aménagement urbain,
- Le renforcement de la sécurité des usagers et de l'accessibilité des commerces et de la mairie.

Pour la part départementale :

- La reprise éventuelle de la chaussée des RD 902 et 10 (couche de surface),
- La signalisation routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cette convention d'assistance technique avec délégation de maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental, et autorise M. le Maire à signer toute pièce complémentaire à cette délibération.

Travaux des cloches de l'église :

M. le Maire informe le conseil que suite à la remise à l'heure de l'horloge de l'église, l'entreprise Biard-Roy l'a informé des travaux à réaliser concernant le remplacement du moteur de volée ainsi que le remplacement du battant qui s'allonge et tape dans le beffroi. Pour ces travaux un devis de 3 380€ HT est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis de BIARD ROY pour un montant de 3 380€HT, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération. Cette dépense sera imputée à l'article 2313 du BP 2018.

Acquisition de terrain :

M. le Maire informe des avancées du dossier concernant l'achat éventuel de la parcelle de terrain A 125, le conseil garde son droit de préemption dans l'option d'une acquisition de cette parcelle.

Informations et questions diverses :

- Création d'un terrain de boule dans le pré, au niveau du parking du cimetière ou de la salle.
- La commune du Vicel demande de mutualisé l'achat d'un tracteur pour éparé et débroussailler les haies, des devis sont en cours (chez jouanne et lebiez) ; mais à priori sur la commune il serait plutôt utile d'acheter une nouvelle tondeuse autotractée plus maniable, car la commune sous traite l'éparage.
- Achat d'un désherbeur thermique : on essaye le désherbant bio avant.
- Logement 20 rue de l'église, les devis sont toujours en cours, en fonction du montant des travaux, ne faut-il pas vendre ?
- Achat d'une poubelle grise pour mettre sur la place à côté de l'abri bus, une poubelle à la salle à côté des bancs, et une poubelle au cimetière.
- Achat d'un banc pour mettre sur la place.
- La réfection des joints du mur du cimetière sont toujours en attente.
- Une demande d'alimentation en eau à l'entrée du cimetière côté route est refusée.
- Les extincteurs sont à contrôler, ainsi que les défibrillateurs.